

2017
BUDGET
PRIMITIF

METZ
MÉTROPOLE
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION



RAPPORT BUDGÉTAIRE
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 27 MARS 2017



Budget Primitif 2017

INTRODUCTION	3
LE BUDGET PRINCIPAL	5
PARTIE I - LES RECETTES	7
A. LES RECETTES FISCALES.....	9
1) Les taux.....	9
2) Les produits.....	9
B. LES CONCOURS FINANCIERS ET PARTICIPATIONS DE L'ETAT	11
3) La Dotation Globale de Fonctionnement.....	11
4) La Dotation Globale de "Neutralisation".....	12
5) Le FCTVA et les autres participations de l'Etat.....	12
C. LES PARTICIPATIONS DES AUTRES PARTENAIRES ET RECETTES DIVERSES	12
D. L'EMPRUNT.....	14
E. LA REPRISE DE RESULTATS ET LES RESTES A REALISER 2016	14
PARTIE II - LES DEPENSES	15
A. LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES.....	17
1) Développer l'attractivité du territoire.....	18
a. Les équipements culturels	18
b. Le développement touristique	20
2) Renforcer la compétitivité du territoire, la création d'emplois et de richesses	21
a. Les interventions économiques.....	21
b. L'aménagement des zones d'activité.....	23
c. L'enseignement supérieur – la recherche et l'innovation (ESRI).....	23
d. La planification territoriale	24
3) Accroître la qualité de vie dans l'agglomération	24
a. Les transports urbains.....	25
b. La collecte et l'élimination des déchets.....	25
c. La fourrière animale	26
d. La collecte des eaux pluviales.....	27
e. L'équilibre social de l'habitat et la politique de la Ville.....	27
f. Le développement durable	29
g. L'urbanisme et la gestion du droit des sols	29
h. Le complexe sportif de Jury	29
i. Le Service d'Incendie et de Secours.....	30
j. La voirie d'intérêt communautaire	30
B. LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES MEMBRES	30
1) L'attribution de compensation	31
2) La Dotation de Solidarité Communautaire	31
C. LES FONDS DE CONCOURS.....	31
D. LE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE LA REGIE HAGANIS	31
E. LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE.....	31
F. L'ANNUITE DE LA DETTE ET LES FRAIS FINANCIERS	33
1) La dette amortissable.....	33
2) Les Crédits Long Terme Reconstituables (CLTR)	34
3) Les lignes de trésorerie	34
4) Emprunt Obligataire	34
G. LES REPRISES DE RESULTATS ET RESTES A REALISER 2016	34
LES BUDGETS ANNEXES	36
PARTIE III - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS.....	36
A. EXPLOITATION.....	36
1) Les recettes.....	37
2) Les dépenses.....	37
B. INVESTISSEMENT.....	38

1) Les dépenses.....	38
2) Les recettes.....	39
PARTIE IV - BUDGET ANNEXE DES DECHETERIES	40
A. EXPLOITATION.....	40
B. INVESTISSEMENT.....	41
PARTIE V - BUDGET ANNEXE « ARCHEOLOGIE PREVENTIVE ».....	42
A. FONCTIONNEMENT	42
1) Les dépenses.....	42
2) Les recettes.....	43
B. INVESTISSEMENT.....	43
1) Les dépenses.....	43
2) Les recettes.....	44
PARTIE VI - BUDGET ANNEXE « ZONES EN REGIE ».....	45
A. FONCTIONNEMENT	45
1) Les dépenses.....	45
2) Les recettes.....	46
B. INVESTISSEMENT.....	47
1) Les dépenses.....	47
2) Les recettes.....	47

INTRODUCTION

Le transfert de nouvelles compétences opéré au 1^{er} janvier 2017, en application des dispositions de la loi NOTRe, l'adoption le 16 février dernier de la loi relative au « Statut de Paris et à l'aménagement métropolitain », qui permet à Metz de rejoindre, au 1^{er} janvier 2018, les 15 métropoles françaises déjà existantes, renforcent le rôle de notre agglomération dans le développement et la vitalité de notre territoire.

Les questions financières seront au cœur de ces évolutions institutionnelles puisqu'il conviendra de conjuguer la poursuite de nos objectifs de gestion de la contrainte des finances publiques, le renforcement des moyens nécessaires aux enjeux des nouvelles compétences et des ambitions de développement du territoire, ainsi que les équilibres financiers entre notre EPCI et ses communes membres. Si l'évolution de notre statut en métropole doit se traduire par une évolution plus favorable des dotations versées par l'Etat, il n'en demeure pas moins que les enjeux et les attentes seront également très forts.

Le Budget Primitif 2017 s'inscrit d'ores et déjà dans ce contexte très particulier d'une année 2017 qui est à la fois l'année de la poursuite des engagements antérieurs, tels que le PPI 2016-2020, des plans d'économies drastiques mis en œuvre suite à la réduction des concours de l'Etat aux collectivités - il peut être rappelé que nos recettes annuelles de dotations ont été amputées de près de 11 M€ par rapport à 2012 -, de mise en œuvre de nouvelles compétences et de préfiguration de la métropole.

A périmètre constant, c'est-à-dire, hors mutualisations, transferts de compétence et actions de préfiguration de notre évolution institutionnelle, le Budget Primitif 2017 est en baisse de 6,9 M€, soit - 3,6 % par rapport au Budget Primitif 2016. Les dépenses de fonctionnement progressent de 0,7 % quand les dépenses réelles d'investissement sont en retrait de 17,9 %.

L'année 2017 voit la mise en œuvre des premières mutualisations, après celle de la Direction Commune des Systèmes d'Information, prévues par le Schéma de mutualisation adopté par le Conseil de Communauté le 7 mars 2016 : la Mission Contractualisation, partenariats et recherche de financements ainsi que la fonction Correspondant Informatique et Liberté sont ainsi désormais mutualisées.

Parallèlement, plusieurs transferts de compétences sont intervenus :

- 18 zones d'activité économique devenues communautaires,
- exercice pleinement communautaire de la compétence développement économique, à l'exception des actions dépendant d'une gestion de proximité, impliquant le financement exclusif de l'agence de développement économique par Metz Métropole et le transfert des activités « Ville Numérique » de la Ville de Metz,

- la prise de compétence promotion du tourisme, impliquant la transformation de l'Office du Tourisme de Metz en Office du Tourisme communautaire avec reprise des missions exercées par le Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique désormais dissout,
- l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et notamment le transfert dès le 1^{er} janvier 2017 des aires de Montigny-lès-Metz, Marly et de Metz Blida.

Ces transferts se sont traduits par des transferts de personnel, de contrats, voire de recettes, notamment la Taxe Locale de Séjour instituée par délibération du Conseil de Communauté du 26 septembre 2016. Sur la base des premières estimations partielles et provisoires, ce sont 3 379 K€ de dépenses et 718 K€ de recettes qui sont inscrites au Budget Primitif, impactant dans les mêmes proportions les Attributions de Compensations versées aux communes membres.

Enfin, la préparation du passage en métropole nécessite dès cette année la mobilisation de moyens visant à accompagner d'une part les actions de rayonnement et d'attractivité : la promotion de la marque de territoire, le soutien aux grands événements assurant une promotion territoriale, la mise en place de l'agence unifiée, et d'autre part des actions de développement économique. En effet, la loi NOTRe a confié le rôle de chef de file aux Régions en matière de développement économique. Le statut de métropole permettra à notre institution de contractualiser avec l'Etat et la Région sur de nombreux dispositifs – Contrat de plan Etat-Région, pacte Etat-Métropoles – et nécessitera des collaborations avec les intercommunalités voisines. La métropole de Metz va ainsi constituer l'échelon de proximité incontournable en matière de développement économique. De même, elle va devoir développer de nouveaux outils pour assurer pleinement son rôle et porter les ambitions de son territoire. Le renforcement des moyens en faveur de l'attractivité et du développement économique est d'ores et déjà affiché dans ce Budget Primitif 2017, à hauteur de 500 K€.

A noter également, dans le cadre de la volonté d'accompagnement et de soutien aux projets d'investissement des communes, la mise en place, pour la période 2017-2020, de fonds de concours qui seront attribués par Metz Métropole aux communes membres pour un montant annuel de 1 M€.

Malgré la prise en compte de l'ensemble de ces évolutions, le Budget Primitif 2017, qui s'élève globalement, pour le Budget Principal, à 185,4 M€, investissements compris, est en diminution de 2,8 %. Pour ce qui concerne les seules dépenses de fonctionnement, avec une proposition d'inscription budgétaire à hauteur de 148,6 M€, leur progression reste limitée à + 1,3% par rapport au Budget Primitif 2016.

Le budget principal et les budgets annexes sont soumis au vote de l'Assemblée Communautaire sur la base des documents budgétaires joints au présent rapport de présentation.

LE BUDGET PRINCIPAL

Voté avec reprise des résultats 2016, le budget primitif 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes à 247 M€ contre 249,3 M€ pour le budget primitif 2016 (mouvements d'ordre compris) et se compose :

- ✓ de la reprise anticipée des résultats 2016
- ✓ des restes à réaliser d'investissement 2016
- ✓ des crédits nouveaux du budget primitif 2017

Les crédits nouveaux s'élèvent à 231,8 M€ contre 239,5 M€ en 2016.

Parmi eux, les mouvements réels s'élèvent pour 2017 en dépenses à 199,3 M€ contre 204,7 M€ en 2016 dont 148,6 M€ pour la section de fonctionnement et 50,7 M€ pour la section d'investissement. Hors inscription de crédits relatifs à la gestion de dette et de trésorerie, qui s'élèvent à 13,9 M€ et correspondent à des écritures comptables équilibrées en dépenses et recettes, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 36,8 M€.

En conséquence, les crédits d'intervention nouveaux du budget primitif 2017 s'élèvent à 185,4 M€ en mouvements réels hors opération de gestion de dette et de trésorerie, en recul de 2,8 % par rapport au budget primitif 2016, dont :

- ✓ **+ 1,3 % pour la section de fonctionnement**
- ✓ **- 16,7 % pour la section d'investissement**

DEPENSES							
	BP 2016	dont crédits nouveaux	dont RAR et résultats 2015	BP 2017	dont crédits nouveaux	dont RAR et reprise des résultats 2016	variation BP17 "nouveaux crédits" / BP16 "nouveaux crédits"
I. Fonctionnement							
Dépenses réelles	146 733 775	146 733 775		148 645 000	148 645 000		1,30%
Mouvements d'ordre	19 215 225	19 215 225		17 310 000	17 310 000		-9,92%
<i>dont prélèvement</i>	8 715 225	8 715 225		7 510 000	7 510 000		-13,83%
TOTAL FONCTIONNEMENT	165 949 000	165 949 000	0	165 955 000	165 955 000	0	0,00%
II. Investissement							
Dépenses réelles hors art 16449	49 319 321	44 108 850	5 210 471	44 229 491	36 761 655	7 467 836	-16,66%
art 16449 : gestion de dette - trésorerie	13 940 137	13 940 137		13 900 000	13 900 000		-0,29%
Mouvements d'ordre	15 540 137	15 540 137		15 200 000	15 200 000		-2,19%
TOTAL INVESTISSEMENT	78 799 595	73 589 124	5 210 471	73 329 491	65 861 655	7 467 836	-10,50%
solde d'exécution reporté	4 584 494		4 584 494	7 796 443		7 796 443	
TOTAL INVESTISSEMENT avec reprise	83 384 089	73 589 124	9 794 965	81 125 934	65 861 655	15 264 279	-10,50%
TOTAL GENERAL	249 333 089	239 538 124	9 794 965	247 080 934	231 816 655	15 264 279	-3,22%

RECETTES							
	BP 2016	dont crédits nouveaux	dont RAR et résultats 2015	BP 2017	dont crédits nouveaux	dont RAR et reprise des résultats 2016	variation BP16 "nouveaux crédits" / BP15 "nouveaux crédits"
I. Fonctionnement							
Recettes réelles	158 851 695	158 851 695		159 527 010	159 527 010		0,43%
Mouvements d'ordre	1 600 000	1 600 000		1 300 000	1 300 000		-18,75%
TOTAL FONCTIONNEMENT	160 451 695	160 451 695	0	160 827 010	160 827 010	0	0,23%
solde d'exécution reporté	5 497 305		5 497 305	5 127 990		5 127 990	
TOTAL FONCTIONNEMENT avec reprise	165 949 000	160 451 695	5 497 305	165 955 000	160 827 010	5 127 990	0,23%
II. Investissement							
Recettes réelles hors 16449	30 194 334	26 493 625	3 700 709	25 852 205	20 751 655	5 100 550	-21,67%
<i>dont emprunt</i>	10 359 000	10 359 000	0	17 073 000	12 473 000	4 600 000	20,41%
Affectation au financement de l'investissement	6 094 256	6 094 256		10 163 729		10 163 729	-100,00%
art 16449 : gestion de dette - trésorerie	13 940 137	13 940 137		13 900 000	13 900 000		-0,29%
Mouvements d'ordre	33 155 362	33 155 362		31 210 000	31 210 000		-5,87%
<i>dont prélèvement</i>	8 715 225	8 715 225	0	7 510 000	7 510 000		-13,83%
TOTAL INVESTISSEMENT	83 384 089	79 683 380	3 700 709	81 125 934	65 861 655	15 264 279	-17,35%
TOTAL GENERAL	249 333 089	240 135 075	9 198 014	247 080 934	226 688 665	20 392 269	-5,60%

PARTIE I - LES RECETTES

Du fait d'une reprise anticipée des résultats 2016, les recettes totales du BP 2017 s'élèvent à 247,0 M€ et se composent de :

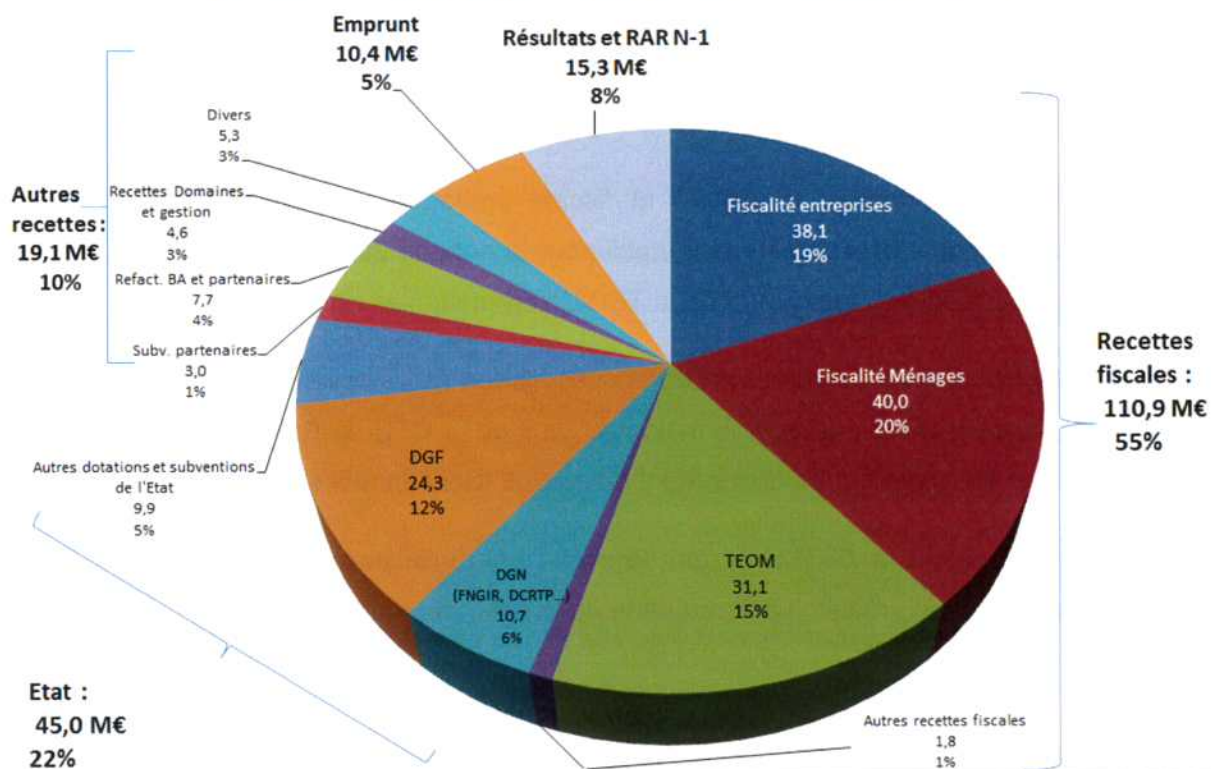
- la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016,
- des restes à réaliser en recettes d'investissement,
- des recettes nouvelles du Budget Primitif 2017.

Les recettes nouvelles se décomposent en 32,5 M€ de mouvements d'ordre et 194,2 M€ de mouvements réels. Déduction faite des inscriptions comptables pour la gestion de dette et de trésorerie (13,9 M€), les recettes réelles s'établissent à 180,3 M€ (- 2,7 % par rapport à 2016) et se répartissent à hauteur de 159,5 M€ en fonctionnement et de 20,8 M€ en investissement. Les évolutions par rapport au budget primitif 2016 sont de + 0,4 % pour la section de fonctionnement et de - 21,7 % en investissement.

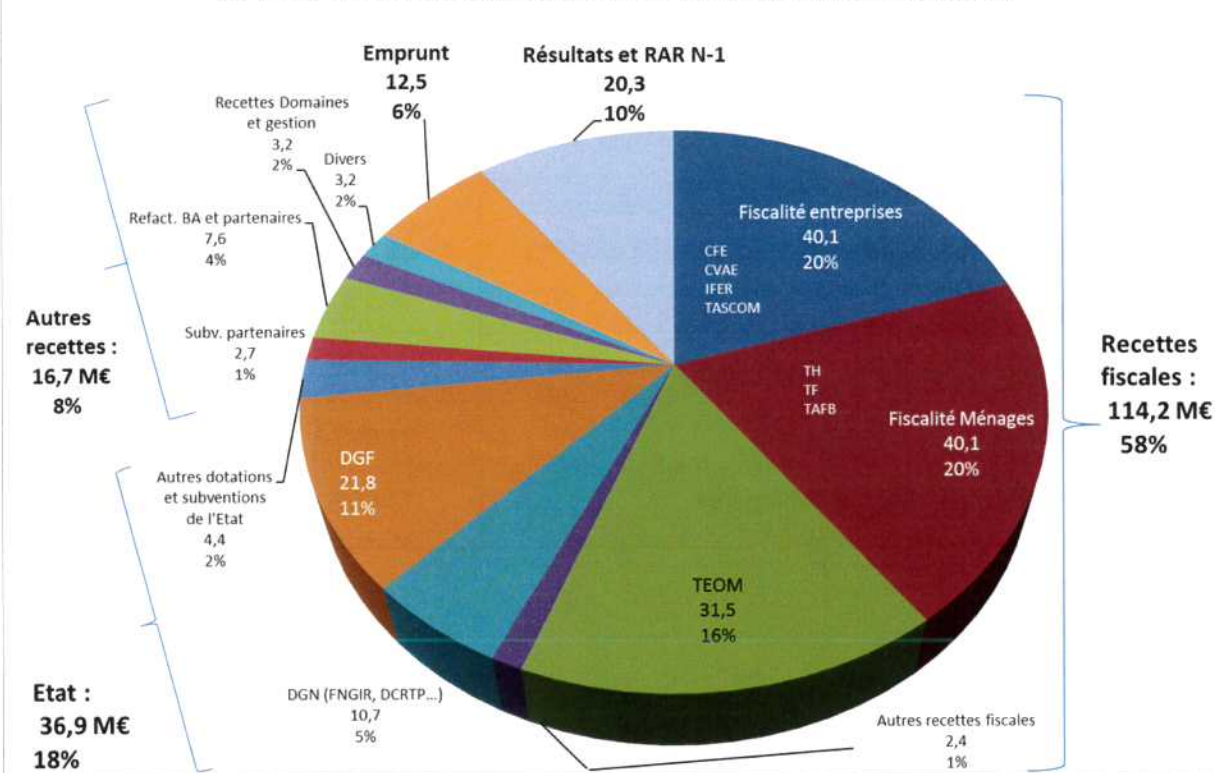
A périmètre constant par rapport à 2016 (hors nouvelles compétences au 1^{er} janvier 2017 issues de la NOTRe), les recettes nouvelles se décomposent en 32,5 M€ de mouvements d'ordre et 193,4 M€ de mouvements réels. Déduction faite des inscriptions comptables pour la gestion de dette et de trésorerie (13,9 M€), les recettes réelles s'établissent à 179,5 M€ (- 3,1 % par rapport à 2016) et se répartissent à hauteur de 158,7 M€ en fonctionnement et de 20,8 M€ en investissement. Les évolutions par rapport au budget primitif 2016 sont de 0 % pour la section de fonctionnement et de - 21,6 % en investissement.

La présentation des recettes se fait sur la base des recettes nouvelles inscrites au BP 2017, de la reprise de résultat et des restes à réaliser en recettes d'investissement.

BP 2016 - recettes réelles totales en M€ (hors opération gestion dette-trésorerie)



BP 2017 - recettes réelles totales en M€ (hors opération gestion dette-trésorerie)



A. LES RECETTES FISCALES

1) LES TAUX

Conformément à la stratégie financière et fiscale présentée en avril 2016 lors de l'adoption du Programme Pluriannuel d'Investissement établi pour la période 2016-2020 et du vote du Budget Primitif 2016, les taux de fiscalité "ménage" et de la TEOM seront stables en 2017.

En matière de Cotisation Foncière des Entreprises, l'effort fiscal devait être réparti sur les années 2016 et 2017. En conséquence, une augmentation du taux de la CFE de 0,61 point est proposée au budget primitif 2017, ce qui représentera un montant de produit fiscal annuel supplémentaire de 500 K€.

Il en est de même pour la TASCOM, dont le coefficient multiplicateur a été porté à 1,10 au 1^{er} janvier 2017, générant ainsi un produit supplémentaire de 200 K€ par année.

Au regard de ces propositions, les taux proposés pour 2017 sont les suivants :

Fiscalité Directe Locale	Taux 2016	Taux 2017 proposés
Taxe d'Habitation	10,97%	10,97%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	2,09%	2,09%
Cotisation Foncière des Entreprises	25,33%	25,94%
Tascom (tarif)	1,05	1,10
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	7,41%	7,41%
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti	37,60%	37,60%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	11,06%	11,06%

2) LES PRODUITS

Les recettes fiscales estimées pour 2017 sont proposées à 114 178 K€ détaillés de la façon suivante :

Montants inscrits au Budget Primitif (K€)	BP 2016	BP 2017	évo BP17/16
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	19 696	20 275	2,9%
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	14 027	15 161	8,1%
Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 200	1 200	0,0%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	3 150	3 500	11,1%
Fiscalité Entreprises	38 073	40 136	5%
Taxe d'Habitation (TH)	33 639	33 774	0,4%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (FB)	6 039	6 063	0,4%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (FNB)	101	101	0,4%
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	174	175	0,4%
Fiscalité Ménages	39 953	40 113	0,4%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	31 050	31 513	1,5%
Taxe Locale de Séjour		650	SO
Fiscalité spécialisée	31 050	32 163	3,6%
Allocations compensatrices CFE-TH-TF	1 710	1 624	-5,0%
Autres recettes fiscales (AC)	135	142	5,2%
Autres Recettes Fiscales	1 845	1 766	-4,3%
Recettes fiscales et assimilées	110 921	114 178	2,9%

- Concernant la fiscalité "ménages" (Taxe d'Habitation, Taxes Foncières) :
La prévision de recette intègre une majoration des bases fiscales conformément à la revalorisation forfaitaire décidée en loi de finances pour 2017, soit + 0,4 %, dans l'attente des notifications officielles.
- Concernant la fiscalité "entreprises" :
 - o Pour la Cotisation Foncière des Entreprises, les bases de fiscalité sont ajustées de la revalorisation forfaitaire décidée en loi de finances pour 2017, soit +0,4 %, dans l'attente des notifications officielles. La prévision de recette est majorée de l'estimation de produit supplémentaire attendu de 500 K€ lié à l'augmentation du taux.
 - o La CVAE est inscrite sur la base des montants estimatifs transmis par l'Etat.
 - o Concernant la TASCOM, le produit est inscrit sur la base des montants estimatifs transmis par l'Etat majorés de l'estimation de produit supplémentaire attendu de 200 K€ lié à l'augmentation du coefficient.
- Concernant la fiscalité "spécialisée" :
 - o Pour la TEOM, les bases de fiscalité sont ajustées de la revalorisation forfaitaire décidée en loi de finances pour 2017, soit + 0,4 %, dans l'attente des notifications officielles.
 - o Taxe Locale de Séjour :
La loi NOTRe transfère la compétence "promotion du tourisme" au 1^{er} janvier 2017 à la Communauté d'Agglomération. Dans ce cadre, le Conseil de Communauté a délibéré le 26 septembre 2016 pour instaurer, au 1^{er} janvier 2017, la taxe locale de séjour sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.
Pour cette 1^{ère} année, un produit de 650 K€ brut est inscrit au présent budget qui comprend la part additionnelle instaurée par le Conseil Départemental de la Moselle et qui doit lui être reversée.

B. LES CONCOURS FINANCIERS ET PARTICIPATIONS DE L'ETAT

Les inscriptions budgétaires proposées concernent les recettes en provenance de l'Etat à l'exception des allocations compensatrices (évoquées dans le paragraphe précédent). Elles s'établissent de la façon suivante :

Montants en K€	BP 2016	BP 2017	évo. BP17 / BP16
Dotation globale de fonctionnement	24 317	21 776	-10,4%
dotation d'intercommunalité	3 268	1 226	-62,5%
dotation de compensation	21 049	20 550	-2,4%
"Dotation Globale de Neutralisation" (suppression TP)	10 733	10 733	0,0%
FNGIR	6 918	6 918	0,0%
DCRTP	3 815	3 815	0,0%
FCTVA & remb TVA	8 700	3 870	-55,5%
Autres participations de l'Etat	1 228	558	-54,6%
TOTAL	44 978	36 937	-17,9%

3) LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

L'Etat poursuit en 2017 la réduction des concours aux collectivités locales dans le cadre de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP). Même si une atténuation de 50 % de l'effort a été décidée pour 2017, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'établit comme suit :

- La Dotation d'Intercommunalité 2017 est estimée à 1 226 K€, en baisse de 1 467 K€ par rapport à la notification 2016 et de 2 042 K€ par rapport à la prévision budgétaire 2016. En effet, en plus du CRFP, et en raison principalement des créations de Métropoles, l'enveloppe nationale allouée aux communautés d'agglomération a baissé entraînant une diminution drastique de la valeur du point à l'habitant en 2016.
- La dotation de compensation est quant à elle estimée à 20 550 K€, soit une diminution de 499 K€ par rapport à 2016, également en raison du CRFP.

La DGF totale est donc attendue à 21 776 K€, ce qui représente une baisse de 10,4 % (2 541 K€) par rapport à l'inscription budgétaire 2016.

4) LA DOTATION GLOBALE DE "NEUTRALISATION"

La Dotation Globale dite de "Neutralisation", composée de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) a été figée dans son montant courant depuis 2014.

Elle est donc attendue à hauteur de 10 733 K€, soit 6 918 K€ de FNGIR et 3 815 K€ de DCRTP.

5) LE FCTVA ET LES AUTRES PARTICIPATIONS DE L'ETAT

Les autres participations financières de l'Etat proviennent notamment de l'inscription :

- du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour un montant de 3 870 K€, sur la base des dépenses d'investissement présentées au budget et éligibles au FCTVA, auxquelles s'ajoutent le 4^{ème} trimestre 2016. Par rapport au BP 2016, les sommes sont en baisse de 56% puisqu'une opération exceptionnelle a été réalisée en 2016 concernant l'intégration patrimoniale des tronçons A et B de l'Avenue de la Seille à Metz.
- de subventions de fonctionnement attendues à 168 K€ correspondant notamment à des subventions liées au développement durable et à la Politique de la Pille.
- de subventions d'investissement attendues à hauteur de 389 K€, qui concernent principalement des soldes pour les opérations non encore achevées telles que les fenêtres et terrasses de l'Opéra-Théâtre, des acomptes pour le nouvel accueil du Musée et les opérations pour le développement durable et pour l'aménagement du ruisseau Saint-Pierre.

C. LES PARTICIPATIONS DES AUTRES PARTENAIRES ET RECETTES DIVERSES

Montants en K€	BP 2016	BP 2017	évo. BP17 / BP16
Refacturation budgets annexes et partenaires	7 656	7 610	-0,6%
Subventions des partenaires (hors Etat)	3 044	2 662	-12,6%
Recettes du Domaine & produits de gestion	3 108	3 240	4,2%
Autres recettes (dont recettes exceptionnelles)	5 283	3 193	-39,6%
Total Recettes diverses	19 091	16 704	-12,5%

- Les recettes attendues des refacturations aux budgets annexes et aux partenaires sont estimées à 7 610 K€ (- 0,6 % par rapport à 2016) et proviennent principalement :
 - ✓ de la Régie Haganis pour le personnel de Metz Métropole mis à disposition : 4 639 K€,
 - ✓ des budgets annexes de Metz Métropole (principalement le BA Transports et le BA Archéologie Préventive) : 1 639 K€ pour la refacturation du personnel et des moyens généraux,
 - ✓ des participations attendues de la Ville de Metz pour sa quote-part sur les investissements de la Direction Commune des Systèmes d'Information de 1 250 K€.

- Les subventions et participations attendues en 2017 de la part des autres collectivités sont proposées en inscription à 2 662 K€ (- 12,6 % par rapport à 2016) et comprennent notamment :
 - ✓ Les subventions d'investissement de la Région et du Département de la Moselle, pour 189 K€ portant sur les fenêtres et terrasses de l'Opéra-Théâtre et le nouvel accueil du Musée,
 - ✓ Une participation en fonctionnement de 2 355 K€ des éco-organismes (Eco Emballages, Ecofolio, ...) au titre de la politique de gestion des déchets et de l'ADEME concernant la politique de prévention des déchets.

- Les recettes du domaine et les produits de gestion sont prévus pour 3 240 K€, en progression de 4,2 % par rapport à 2016. Elles concernent notamment toutes les recettes de gestion attendues par le pôle Déchets (vente matières et redevance spéciale) et les établissements culturels (billetteries, boutique, mécénat), qui sont inscrites en progression en raison notamment d'une réactualisation des tarifs afin d'augmenter les ressources propres dans un contexte de désengagement de l'Etat et des partenaires.

- Enfin, la catégorie « autres recettes » comptabilise toutes les autres recettes prévues, tant en investissement qu'en fonctionnement, qui s'élèvent à 3 193 K€ et qui concernent principalement :
 - la réinscription de la recette pour la cession du site TCRM-Blida à la future filiale de la SAEML Metz Technopôle dans le cadre du projet labellisé French Tech / Lor'N Tech (2 500 K€),
 - le solde (693 K€) étant constitué des atténuations de charges sur les salaires, des recettes exceptionnelles, des reprises sur provision.

D. L'EMPRUNT

Considérant, d'une part, l'ensemble des éléments précédents et le besoin de financement des investissements, l'emprunt d'équilibre s'établit à 12 460 K€ contre 10 359 K€ au budget primitif 2016. Ce montant s'inscrit en parfaite cohérence avec les projections de financement du Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2020.

E. LA REPRISE DE RESULTATS ET LES RESTES A REALISER 2016

Comme indiqué préalablement, le BP 2017 intègre en recettes :

- ✓ la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2016 soit 5 128 K€,
- ✓ la part de l'excédent de fonctionnement affectée de manière prévisionnelle au financement de l'investissement 2017 (art 1068) : 10 164 K€,
- ✓ les restes à réaliser en recettes d'investissement, soit 5 101 K€ qui sont composés principalement d'emprunt (4 650 K€) et de subventions (451 K€).

PARTIE II - LES DEPENSES

Les dépenses totales du BP 2017 s'élèvent à 247 M€ et sont composées :

- ✓ de la reprise anticipée du résultat d'investissement 2016 : 7,8 M€
- ✓ des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 7,5 M€
- ✓ des crédits nouveaux du Budget Primitif 2017 : 231,8 M€

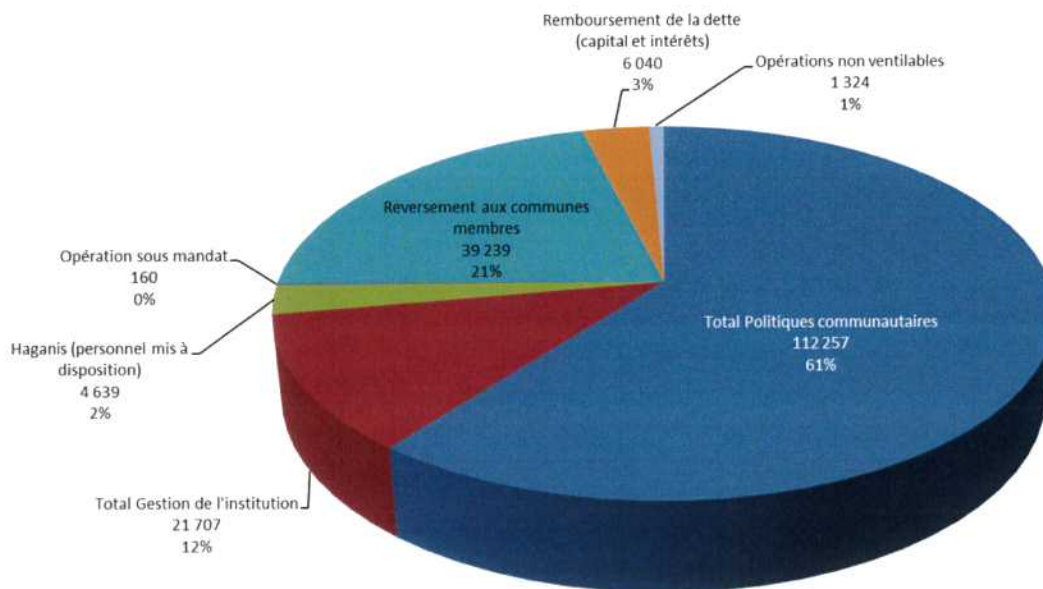
Les crédits nouveaux se décomposent en 32,5 M€ de mouvements d'ordre et 199,3 M€ de mouvements réels. Déduction faite des inscriptions comptables pour la gestion de dette et de trésorerie (13,9 M€), les mouvements réels s'établissent à 185,4 M€.

Ils se répartissent à hauteur de 148,6 M€ en fonctionnement et de 36,8 M€ en investissement, ce qui représente une évolution par rapport au budget primitif 2016 de 1,30 % pour la section de fonctionnement et de - 16,65 % en investissement.

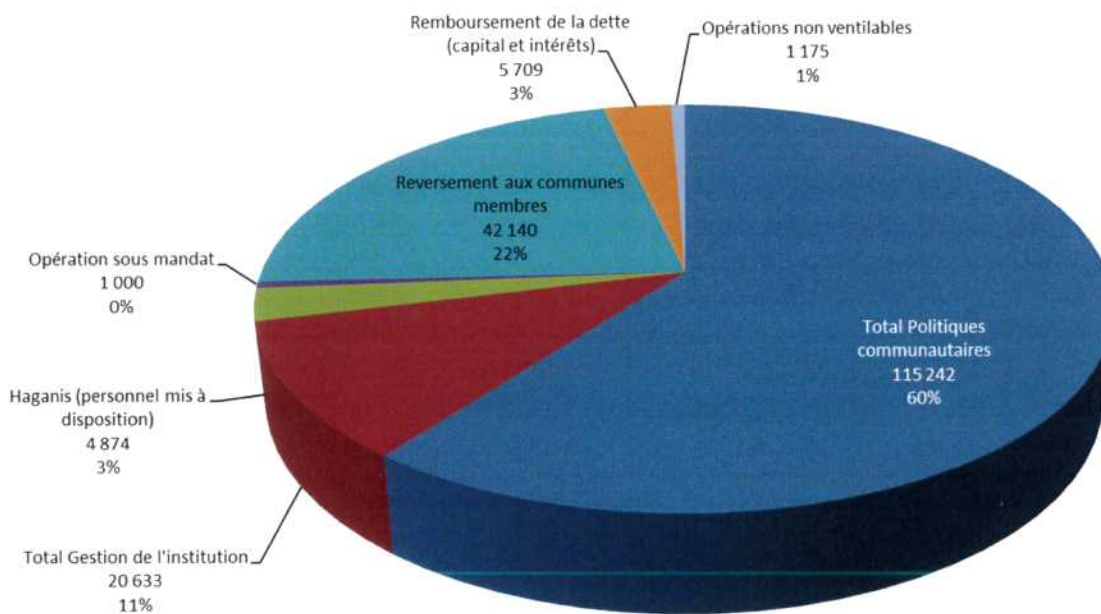
Les propositions de dépenses du présent budget tiennent compte :

- ✓ **En fonctionnement :**
 - **des mutualisations intervenues au 01/01/2017 avec la Ville de Metz sur la Mission Contractualisation Partenariats et recherche de financement et la fonction Correspondant Informatique et Liberté,**
 - **des transferts de compétences au 01/01/2017 en application de la loi NOTRe : ont été prises en compte, dans l'attente de l'évaluation définitive des transferts de charges, des dépenses de gestion courante nécessaires à la continuité du service public,**
 - **de la transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole qui nécessitera au cours de cette année 2017 des moyens supplémentaires pour préparer au mieux cette évolution institutionnelle majeure.**
- ✓ **En investissement :**
 - **de l'inscription du solde des dépenses de l'ancien PPI et de l'engagement et la poursuite des opérations adoptées dans le cadre du PPI 2016-2020,**
 - **s'agissant des transferts de compétences loi NOTRe, dans l'attente des évaluations définitives des charges transférées, sont seulement pris en compte les dépenses obligatoires transférées.**

BP 2017 - Dépenses réelles (fonctionnement et investissement) en K€
hors opérations gestion de dette - trésorerie



BP 2016 - Dépenses réelles (fonctionnement et investissement) en K€
hors opérations gestion de dette - trésorerie



A. LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

Les dépenses relatives à la mise en œuvre des politiques communautaires sont proposées en inscription au budget primitif 2017 pour un montant de 112,2 M€, en recul de 2,6 % par rapport au BP 2016. Elles représentent 56 % des dépenses réelles totales pour 2017.

Politiques communautaires (hors personnel mis à disposition d'Haganis) en K€	Cumul fonctionnement et investissement		évo BP 2017 / BP 2016
	BP 2016 crédits nouveaux	BP 2017 crédits nouveaux	
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	28 690	31 442	9,6%
Culture commun (30)	233	283	21,6%
C2R (3111)	6 280	6 015	-4,2%
ESAL (312)	2 099	2 259	7,6%
Opéra Théâtre (313)	7 790	8 585	10,2%
Musées (322)	4 400	5 489	24,7%
Centre Pompidou-Metz (3221)	5 878	5 610	-4,6%
Développement Touristique (833 et 95)	221	1 621	634,9%
Archéologie Préventive (8103)	1 789	1 580	-11,7%
RENFORCER LA COMPETITIVITE	26 485	18 899	-28,6%
Développement économique (90 et 92)	4 463	6 078	36,2%
Aménagement des zones (901 à 909)	16 493	8 326	-49,5%
Enseignement Sup - Recherche (23)	2 928	1 937	-33,9%
Planification territoriale (8104 et 820)	2 602	2 559	-1,6%
AMELIORER LA QUALITE DE VIE	60 066	61 916	3,1%
Transports urbains (815 et 8151)	3 627	1 950	-46,2%
Déchets (812 hors HA)	34 882	37 416	7,3%
Assainissement pluvial (811 et 831 hors HA)	4 324	4 776	10,4%
Logement & politique de la ville (524 et 70)	5 177	5 196	0,4%
Environnement (830)	752	711	-5,5%
Urbanisme (810)	1 015	993	-2,2%
Pompiers (113)	9 023	8 922	-1,1%
Fourrière (112)	320	400	25,1%
Gymnase & politique sportive (411 et 415)	337	306	-9,3%
Voirie (822 & 8221)	608	1 246	104,8%
Total Politiques communautaires	115 242	112 257	-2,6%

1) DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Les moyens financiers dédiés à l'attractivité du territoire s'élèvent à 31 442 K€ de crédits nouveaux, en progression de près de 10 %, et traduisent la volonté de Metz Métropole de se poser en agglomération vivante et toujours plus attractive.

Politiques communautaires (hors personnel mis à disposition d'Haganis) en K€	Fonctionnement		évo BP 2017 / BP 2016
	BP 2016	BP 2017	
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	24 740	26 294	6,3%
Culture commun (30)	29	94	223,7%
C2R (3111)	5 955	5 815	-2,3%
ESAL (312)	1 879	2 129	13,3%
Opéra Théâtre (313)	7 078	7 287	3,0%
Musées (322)	2 733	2 746	0,5%
Centre Pompidou-Metz (3221)	5 182	5 193	0,2%
Dev Touristique (833 et 95)	96	1 449	1417,3%
Archéo Préventive (8103)	1 789	1 580	-11,7%

Politiques communautaires (hors personnel mis à disposition d'Haganis) en K€	Investissement		évo BP 2017 / BP 2016
	BP 2016	BP 2017	
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	3 950	5 148	30,3%
Culture commun (30)	204	189	-7,2%
C2R (3111)	326	200	-38,6%
ESAL (312)	220	130	-40,9%
Opéra Théâtre (313)	712	1 297	82,2%
Musées (322)	1 667	2 743	64,5%
Centre Pompidou-Metz (3221)	696	417	-40,1%
Développement Touristique (833 et 95)	125	172	37,2%

a. LES EQUIPEMENTS CULTURELS

Le fonctionnement :

Les dépenses se répartissent entre :

- Les charges à caractère général :
 - La maintenance, les diverses réparations ainsi que les dépenses énergétiques représentent une part importante de ces dépenses (545 K€).
 - S'y ajoutent 328 K€ (dont 166 K€ pour le budget pédagogique) pour le C2R, 2 812 K€ pour la programmation de l'Opéra-Théâtre, 139 K€ pour la réalisation de plusieurs manifestations et expositions au Musée.
 - Un crédit de 15 K€ est provisionné dans le cadre de la politique de recherche de mécénat et une enveloppe de 10 K€ permettra à Metz Métropole de participer à des manifestations culturelles sur le territoire de l'Agglomération.

- Les frais de personnel : 5 487 K€ pour le C2R, 4 099 K€ pour l'Opéra-Théâtre, 2 092 K€ pour le Musée, 791 K€ pour l'archéologie préventive (refacturés au budget annexe).
- Les participations financières au fonctionnement de l'ESAL-CEFEDM (2 112 K€), du Centre Pompidou-Metz (5 150 K€), et la subvention d'équilibre au budget annexe de l'archéologie préventive (720 K€).

Les recettes concernent :

- le conservatoire : elles s'élèvent à 312 K€ (+ 0,16 %) conformément à la révision à la hausse des tarifs liés à la scolarité, initiée pour l'année scolaire 2015-2016, et au rétablissement de la subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (40 K€),
- l'Opéra-Théâtre : elles sont inscrites à hauteur 810 K€, comprenant la billetterie (600 K€), le mécénat (90 K€), les locations de productions ou d'espaces, ainsi que les parts de coproduction,
- le Musée : les produits de la billetterie et de la boutique sont évalués à 80 K€.

L'investissement :

Un crédit de 189 400 € est inscrit pour la maintenance lourde des trois équipements culturels.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole :

Une somme de 200 K€ est proposé en inscription, dont 50 K€ pour la poursuite du renouvellement du parc instrumental et l'achat de matériel technique (y compris pour la finalisation de l'aménagement du studio d'enregistrement). Les travaux prévus concernent l'accessibilité des locaux et installations (100 K€), la sécurité (35 K€) et le traitement acoustique des salles de percussions pour 15 K€.

L'Opéra-Théâtre :

Le budget d'investissement « productions », d'un montant de 50 K€, va permettre d'investir dans des matériels entraînant des gains sur les budgets de fonctionnement des années à venir ou améliorant les conditions de travail des personnels.

Une 2^{ème} tranche de 10 K€ sera consacrée à la remise en état des sièges de la salle.

La poursuite des travaux de rénovation des toitures de l'Opéra-Théâtre, qui a fait l'objet de l'inscription d'une autorisation de programme de 5 M€, impose la mobilisation d'un crédit de paiement à hauteur de 1 M€.

Le Musée de La Cour d'Or :

La phase 2 des travaux d'aménagement du "Nouvel accueil du Musée" se poursuivra jusqu'au 4^{ème} trimestre 2017 nécessitant la mobilisation de 2 300 K€ sur une AP ouverte à hauteur de 5 080 K€. A cette enveloppe s'ajoute également un crédit de 60 K€ pour des travaux de mise en conformité et de mise aux normes du bâtiment ou du matériel.

Enfin, 383 K€ sont inscrits pour la poursuite des opérations de restauration et de conservation préventive des collections ainsi que la refonte de différentes salles d'expositions permanentes, la restauration des murs antiques des Thermes et l'achat de complément de mobilier pour les réserves.

Le Centre Pompidou-Metz :

Une nouvelle Autorisation de Programme de 400 K€ est proposée pour 2017. Parallèlement, ce sont 587 K€ de crédits de paiement qui sont inscrits pour le financement des opérations 2017 et antérieures.

b. LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Investissement :

Le budget d'investissement est prévu à hauteur de 172 K€ en 2017. Il comprend notamment 10 K€ pour l'acquisition de panneaux pour la signalétique et le balisage des sentiers, ainsi que l'achat de tables de pique-nique pour les circuits classés PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Le Mont Saint-Quentin fera l'objet d'une étude prévue à hauteur de 36,5 K€ et 125 K€ de travaux sont inscrits sur les 971 K€ de l'Autorisation de Programme ouverte dans le cadre du nouveau PPI pour le Plan de Gestion du Mont Saint-Quentin.

Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement est prévu à hauteur de 1 449 K€. Il comprend notamment :

- L'entretien et le balisage liés à la carte des balades nature pour 10 K€,
- Les frais de pré-étude pour le classement des sentiers au PDIPR pour 10 K€.

Parallèlement, la loi NOTRe a transféré à compter du 1^{er} janvier 2017 la compétence "promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme" aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. De fait, l'Office du Tourisme de Metz Cathédrale est devenu à cette date une association soutenue par Metz Métropole qui a, par ailleurs, décidé d'instaurer une Taxe Locale de Séjour (TLS) sur l'ensemble de son territoire. Sont ainsi proposées en inscription au présent budget les recettes de la TLS perçues sur le territoire de Metz, lesquelles sont affectées, déduction faite de la taxe additionnelle instituée par le Département et reversée à celui-ci, à l'office de tourisme communautaire. Les recettes perçues sur les autres communes feront l'objet d'une inscription ultérieure au vu des montants constatés.

Le fonctionnement de l'Office du Tourisme nécessite l'attribution d'une subvention de 1 276 K€, correspondant à la subvention versée antérieurement par la Ville de Metz et au budget du SIVT du Pays Messin désormais dissous pour les activités relevant des communes de Metz Métropole.

2) RENFORCER LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE, LA CREATION D'EMPLOIS ET DE RICHESSES

Le renforcement de la compétitivité du territoire visant à favoriser le développement économique, l'aménagement de zones d'activité pour l'accueil des entreprises et le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche font l'objet de moyens financiers qui s'élèvent à 18 899 K€.

Politiques communautaires (hors personnel mis à disposition d'Haganis) en K€	Investissement		évo BP 2017 / BP 2016
	BP 2016	BP 2017	
RENFORCER LA COMPETITIVITE	18 449	8 672	-53,0%
Développement économique (90 et 92)	2 086	2 300	10,3%
Aménagement des zones (901 à 909)	14 630	5 618	-61,6%
Enseignement Sup - Recherche (23)	1 733	754	-56,5%

Politiques communautaires (hors personnel mis à disposition d'Haganis) en K€	Fonctionnement		évo BP 2017 / BP 2016
	BP 2016	BP 2017	
RENFORCER LA COMPETITIVITE	8 036	10 227	27,3%
Développement économique (90 et 92)	2 377	3 778	58,9%
Aménagement des zones (901 à 909)	1 863	2 708	45,4%
Enseignement Sup - Recherche (23)	1 195	1 183	-1,1%
Planification territoriale (8104 et 820)	2 602	2 559	-1,6%

a. LES INTERVENTIONS ECONOMIQUES

Proposé globalement à hauteur de 6 078 K€, le budget consacré au développement économique est en progression de plus de 36 % par rapport au BP 2016. Outre le transfert de compétence en matière économique opéré au 01/01/2017 en application de la loi NOTRe, le projet de création d'une agence unifiée qui regroupera Metz Métropole Développement, l'office de tourisme et le Bureau des congrès ainsi que la perspective de transformation de notre institution en métropole au 1^{er} janvier 2018 invitent à renforcer les efforts déjà engagés au titre du développement économique. La progression du budget proposé en est l'illustration.

Investissement :

Un budget d'investissement de 100 K€ au titre de l'attractivité numérique est prévu pour le démarrage et l'accompagnement des startups : soutien à deux manifestations d'ampleur régionale, Tango & Scan et 123 Go, soutien au Fablab de TCRM-BLIDA, création de "Packs Ecllosion", équipement d'une salle de formation pour un cycle d'entrepreneuriat à destination des demandeurs d'emploi.

1 650 K€ sont inscrits à destination de la SPL Metz Métropole Moselle Congrès (302,5 K€ pour l'augmentation de capital et 1 347,5 K€ de subvention d'investissement pour la construction du nouveau Centre de Congrès), sur la participation totale de 10 M€ de Metz Métropole.

La deuxième phase de la participation de Metz Métropole à l'augmentation de capital de Mirabelle TV est également prévue en 2017 à hauteur de 50 K€.

Enfin, l'augmentation du capital de la SEM Metz Technopôle est inscrite pour 500 K€ et vise à permettre l'acquisition par la SEM du bâtiment TCRM-Blida.

Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement est proposé à hauteur de 3 778 K€ pour financer les interventions économiques autour des axes stratégiques que sont l'accompagnement à la création d'entreprises et la communication pour la promotion du territoire et de son image. Dans ce cadre, il est prévu l'octroi d'une subvention de 1 670 K€ à Metz Métropole Développement, montant qui intègre, avec les transferts de compétence en matière économique, la subvention versée antérieurement par la Ville de Metz, soit 660 K€.

Dans le cadre du soutien à la création d'entreprises, Metz Métropole poursuivra sa contribution (100 K€) à destination des associations d'accompagnement à la création d'entreprises. De même, Metz Métropole confirme son soutien aux opérations concourant à l'attractivité et la visibilité du territoire en matière de développement économique (180 K€) et en faveur du Club du Technopôle (25 K€) et des structures Club Contact L2C, WTC.

Au titre de l'attractivité numérique, le soutien aux startups à travers le versement de subventions à Grand Est Numérique (10 K€) et à l'association TCRM-BLIDA (68 K€) est maintenu. Par ailleurs le budget 2017 comprend les dépenses de fonctionnement inhérentes au suivi des marchés liés au plan "le haut débit pour tous" qui a touché 13 communes de Metz Métropole. Le développement du déploiement de la fibre optique se poursuit en 2017 sur fonds propres de l'opérateur Orange.

Dans le cadre de l'exécution du contrat de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation du Centre des Congrès actuel, une somme de 583 K€ est inscrite au budget. Un crédit de 104 K€ pour permettre la participation de Metz Métropole au budget de fonctionnement de la SPL M3C est également prévu.

En application de la loi NOTRe, hors la nouvelle composante "soutien aux activités commerciales" de la compétence développement économique, toute restriction liée à la notion d'intérêt communautaire des actions de développement économique portées par Metz Métropole est supprimée depuis le 01/01/2017. L'exercice communautaire élargi qui en découle vise toutes les actions, soutiens, projets et investissements relevant du renforcement de la responsabilité de l'échelon intercommunal en matière de développement économique, d'attractivité et de rayonnement du territoire, et d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, en complémentarité et, le cas échéant, en partenariat avec la Région dont la loi NOTRe consacre le rôle exclusif de chef de file du développement économique (définition des orientations en matière de développement économique, des régimes et de l'octroi des aides aux entreprises ; élaboration du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)). Dans ce cadre, et dans la perspective de la transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole au 1^{er} janvier 2018, il est proposé d'abonder à hauteur de 400 K€ l'effort de Metz Métropole en faveur du développement économique.

b. L'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITE

Dans l'attente de l'évaluation définitive des charges transférées sur les zones d'activité économique qui sont devenues communautaires au 1^{er} janvier 2017, seules font l'objet d'inscription budgétaire les charges courantes de fonctionnement. Dans l'attente du transfert au 1^{er} janvier 2018 de la compétence voirie, l'entretien de ces zones sera assuré par les communes au travers d'une convention entre la commune et l'EPCI.

Investissement :

Un montant de 4 700 K€ est inscrit pour la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre, dont 2 000 K€ de participation à l'équilibre, 1 500 K€ d'avance de trésorerie et 1 200 K€ pour la réintégration de travaux réalisés lors du projet METTIS.

918 K€ sont inscrits au titre d'une avance de trésorerie au budget annexe "Zones en régie", permettant notamment d'assurer le financement des dépenses prévues sur le Plateau de Frescaty.

Fonctionnement :

Metz Métropole a inscrit un budget de 1 006 K€ pour l'entretien des zones transférées, conformément à l'évaluation provisoire de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Les attributions de compensation prévisionnelles sont diminuées à due concurrence.

Des crédits d'études de 180 K€ sont inscrits afin de réaliser un schéma de développement des Zones d'Activité Economique (ZAE) et de mener des études de faisabilité sur certaines ZAE.

Enfin, une subvention au budget annexe "Zones en régie" de 1 500 K€ est proposée pour financer le remboursement à l'EPFL du gardiennage et de l'entretien du Plateau de Frescaty.

c. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – LA RECHERCHE ET L'INNOVATION (ESRI)

Investissement :

244 K€ sont proposés au titre du partenariat annuel avec l'Université de Lorraine, de la poursuite de la mise en œuvre du projet ImpactE, du programme "Briques Technologiques" de l'Institut Lafayette et du projet Chaire Photonique Centrale-Supélec.

L'engagement de nouvelles opérations inscrites dans le CPER 2015-2020 (Aménagement du Centre de Psychothérapie Universitaire Pierre Janet – projet de campus du Saulcy – projets Recherche – logement étudiant) nécessitent l'inscription de crédits à hauteur de 500 K€.

Fonctionnement :

L'année 2017 se décline à nouveau sous l'enjeu particulier de positionner le site de Metz Métropole dans la dynamique Polycentrique ESRI de la nouvelle Région Grand Est. La contribution remise à la Région, en lien avec 6 autres collectivités de l'Espace Nord Lorraine et dans le cadre de l'élaboration du Schéma

Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, place le soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation parmi les leviers principaux de développement du territoire. Elle place également son potentiel scientifique et technologique dans un périmètre de déploiement et de partenariat privilégié de l'espace Nord Lorraine et lorrain.

Metz Métropole consacrera également une enveloppe de 891 K€ à :

- L'Université de Lorraine dans le cadre de la Convention annuelle d'Objectifs et de Moyens en fonctionnement et le Pôle Entrepreneuriat Etudiant Lorrain (PEEL),
- Georgia Tech Lorraine et l'Institut Lafayette,
- ICN Business School dans le cadre d'un partenariat en reconfiguration,
- l'animation scientifique et la conceptualisation et l'organisation de la stratégie du Campus Technologique de Metz Métropole.

d. LA PLANIFICATION TERRITORIALE

Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement proposé à hauteur de 2 559 K€ permettra d'assurer la contribution de Metz Métropole à l'AGURAM (1 795 K€), au Syndicat Mixte du SCOTAM (539 K€), dont 294,5 K€ sous forme de cotisation.

3) ACCROITRE LA QUALITE DE VIE DANS L'AGGLOMERATION

Les moyens financiers dédiés à l'amélioration de la qualité de vie dans l'agglomération s'élèvent à 61 916 K€, en hausse de 3 % par rapport au BP 2016.

Politiques communautaires (hors personnel mis à disposition d'Haganis) en K€	Investissement		évo BP 2017 / BP 2016
	BP 2016	BP 2017	
AMELIORER LA QUALITE DE VIE	14 288	15 595	9,1%
Transports urbains (815 et 8151)	500		-100,0%
Dechets (812 hors HA)	7 524	9 207	22,4%
Assainissement pluvial (811 et 831 hors HA)	1 637	2 110	28,9%
Logement & politique de la ville (524 et 70)	4 236	3 656	-13,7%
Environnement (830)	230	225	-2,2%
Gymnase & politique sportive (411 et 415)	136	102	-25,0%
Voirie (822)	25	295	1080,0%

Politiques communautaires (hors personnel mis à disposition d'Haganis) en K€	Fonctionnement		évo BP 2017 / BP 2016
	BP 2016	BP 2017	
AMELIORER LA QUALITE DE VIE	45 778	46 321	1,2%
Transports urbains (815 et 8151)	3 127	1 950	-37,7%
Dechets (812 hors HA)	27 358	28 209	3,1%
Assainissement pluvial (811 et 831 hors HA)	2 688	2 666	-0,8%
Logement & politique de la ville (524 et 70)	941	1 540	63,7%
Environnement (830)	522	486	-6,9%
Urbanisme (810)	1 015	993	-2,2%
Pompiers (113)	9 023	8 922	-1,1%
Fourrière (112)	320	400	25,1%
Gymnase & politique sportive (411 et 415)	201	204	1,3%
Voirie (822)	582	951	63,2%
Pistes cyclables (8221)	1	0	-100,0%

a. LES TRANSPORTS URBAINS

Fonctionnement :

La subvention du budget principal au budget annexe transport est ajustée à la baisse en 2017 puisque c'est une somme de 1,6 M€ qui sera nécessaire, contre 2,6 M€ en 2016.

Les recettes liées à la refacturation au budget annexe transport des frais de personnels et des frais d'entretien des voies METTIS sont évaluées à 449 K€.

b. LA COLLECTE ET L'ELIMINATION DES DECHETS

Investissement :

Le budget d'investissement est prévu à hauteur de 9 207 K€ en 2017. Il concerne principalement :

- Dans le cadre du plan de conteneurisation approuvé en 2015 et de l'autorisation de programme correspondante :
 - o 6 000 K€ pour le mobilier de collecte dans le cadre du projet de conteneurisation,
 - o 2 030 K€ pour l'acquisition de véhicules de collecte,
 - o 350 K€ pour la géolocalisation,
 - o 230 K€ pour l'étude conteneurisation de l'hyper centre-ville de Metz,
 - o 152 K€ pour le maintien en état des bennes à ordures ménagères, la mise en sécurité des Points d'Apport Volontaire (PAV) et l'acquisition de matériel informatique.
- 152,5 K€ pour des travaux de sécurité, de mise en conformité des installations, l'achat de composteurs et le remplacement du chariot élévateur ;
- 280 K€ pour l'aménagement d'une aire de lavage.

Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement est prévu à hauteur de 28 209 K€. Il concerne essentiellement :

- le traitement des déchets par la Régie HAGANIS pour 10 130 K€,
- les frais de personnel pour 10 097 K€,
- la contribution de Metz Métropole au budget annexe des déchèteries pour 4 450 K€,
- d'autres charges à hauteur de 2 114 K€ dont 1 000 K€ consacrés à l'entretien et aux réparations des véhicules du Pôle Gestion des Déchets,

La Conteneurisation

Pour 2017, il est prévu la conteneurisation des secteurs messins suivants : Bellecroix, Plantières, Queuleu, Borny, Technopôle, Actipôle avec changement de mode de collecte prévu à partir de juin 2017. Puis suivront Metz-Vallières et les Communes de Vantoux, Saint-Julien-lès-Metz, La Maxe, Chieulles, Vany, Méy, Nouilly, Noisseville, Ars-Laquenexy, Laquenexy avec changement de mode de collecte prévu en fin d'année.

La prévention

Suite à la labellisation fin 2015 "Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet" (ZGZD), Metz Métropole poursuit ses actions de réduction des déchets et travaille avec les principaux acteurs de l'économie circulaire du territoire en vue de définir un plan d'actions.

La Redevance Spéciale

Les recettes prévisionnelles pour 2017 s'élèvent à 520 K€ pour un total de 40 redevables.

L'année 2017 sera consacrée à l'identification de redevables potentiels en lien avec la phase finale de déploiement de la conteneurisation, afin de recueillir les informations nécessaires (estimation des volumes produits, besoin en bacs...) sur les secteurs non conteneurisés, et de lancer, en 2018, la phase 3 (production hebdomadaire de déchets supérieure à 3 000 L) avec les conventionnements, pour facturation du service au 1^{er} janvier 2019.

Les recettes attendues s'élèvent à 35 448 K€ et proviennent de la TEOM, de la redevance spéciale, des soutiens des éco-organismes, ainsi que des ventes matières.

c. LA FOURRIERE ANIMALE

Le budget de la fourrière animale s'élève à 400 K€ en fonctionnement et concerne principalement le financement de la convention avec le chenil et des frais de personnel.

Les recettes attendues, provenant du paiement par les particuliers des frais de garde des animaux recueillis par les services de la fourrière animale, sont proposées à hauteur de 5 K€.

d. LA COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Investissement :

Pour l'année 2017, 2 110 K€ sont attribués au programme d'investissement consacré aux canalisations et ouvrages d'évacuations ou de traitement des eaux pluviales. Ainsi :

- 580 K€ sont affectés à la lutte contre les inondations et la mise en sécurité des ouvrages,
- 478 K€ sont destinés aux travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux pluviales,
- 230 K€ seront consacrés aux interventions urgentes,
- 442 K€ sont affectés à la convention cadre avec Haganis pour des travaux sur réseaux unitaires,
- 180 K€ sont réservés aux diagnostics et aux études sur réseaux et ouvrages,
- 200 K€ sont consacrés à la poursuite de l'étude du programme de restauration du ruisseau Saint Pierre sur tout son linéaire ainsi qu'à l'engagement du marché.

Fonctionnement :

Le réseau d'eaux pluviales fait l'objet de prestations d'entretien et de maintenance par Haganis, pour lesquelles une contribution de 2 365 K€ TTC est budgétisée au titre de 2017.

e. L'EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT ET LA POLITIQUE DE LA VILLE

La compétence gens du voyage

En application de la loi NOTRe, les EPCI ont vu leurs compétences obligatoires étendues à l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage au 1^{er} janvier 2017. Ainsi, deux aires d'accueil ont été transférées à Metz Métropole : une aire à Metz-Blida et une aire commune à Marly et Montigny-lès-Metz.

Fonctionnement :

194 K€ de crédits de fonctionnement sont inscrits au titre des aires de Metz-Blida et de Marly.

Metz Métropole remet également à disposition une aire provisoire de grand passage. A noter que cette aire a été ouverte par anticipation pour accueillir un groupe de gens du voyage situé sur le site de Tournebride et éviter ainsi une nouvelle occupation illicite sur le territoire de Metz Métropole. Le budget fonctionnement est estimé à 117 K€.

Investissement :

Une provision de 15 K€ pour travaux est proposée.

La politique de l'habitat

Dans le cadre de son second Programme Local de l'Habitat (PLH) établi pour la période 2011-2017, Metz Métropole poursuit son action sur ses trois champs d'intervention à savoir :

- la production de logements aidés,
- le maintien de la qualité des parcs public et privé sur le territoire,
- l'accession sociale à la propriété.

Les principales dépenses de **fonctionnement** concernent :

- la mise en place d'un nouveau dispositif contractuel sur 3 ans avec l'ANAH (2017-2020), la prolongation du protocole Habiter Mieux et la mise en place d'un dispositif de type "Programme Opérationnel Préventif d'Accompagnement des Copropriétés" dit POPAC (financé à 50 % par l'ANAH) sur le territoire de Metz Métropole (dépenses estimées à 360 K€ sur 3 ans),
- la cotisation au Fonds de Solidarité Logement (68 K€),
- le financement de trois études dans le cadre du protocole de préfiguration :
 - o Etude sur le peuplement lancée fin 2016,
 - o Etude sur la diversification,
 - o Etude urbaine sur le quartier intercommunal de politique de la ville.
- des subventions (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes, Association de la Fondation des Etudiants pour la ville, ADIL...) pour un montant de 45 K€.

A noter que Metz Métropole obtiendra une subvention d'ingénierie de l'ANAH pour les dispositifs contractuels OPAH (35 % HT du suivi-animation) et POPAC (50 % HT de l'ingénierie).

Investissement :

La traduction financière du PLH 2011-2017 pour le budget 2017 se décompose comme suit :

- Logement social – offre nouvelle	1 100 K€
- Logement social – réhabilitation	100 K€
- Logement social – hébergement	200 K€
- Logement social – rénovation urbaine	150 K€
- Réhabilitation du parc privé	150 K€
- Accession Sociale	300 K€
- TOTAL	2 000 K€

La Politique de la Ville et les actions de Cohésion Sociale

Les principales dépenses de **fonctionnement** concernent :

- le financement de la Mission Locale du Pays Messin à 342 K€,
- le soutien à des actions envers les publics cibles (femmes victimes de violence, jeunes en insertion...) et à destination des nouveaux Quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV) dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de Ville pour 80 K€,
- la cotisation de Metz Métropole au Comité Départemental d'Accès au Droit (CDAD),

- l'accompagnement de la mise en œuvre des clauses sociales à travers les marchés communautaires et dans les opérations de logements sociaux.

f. LE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'action de Metz Métropole en matière de développement durable se traduit principalement à travers les politiques air-énergie-climat et en faveur de la biodiversité.

Investissement :

Le budget d'investissement est proposé à hauteur de 225 K€. Il correspond essentiellement au financement de deux actions dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin » à savoir :

- une opération de défrichement d'envergure menée sur le plateau de Lorry-lès-Metz avec un objectif de restauration de pelouses calcaires (195 K€) ;
- des travaux d'aménagements réalisés sur trois ouvrages militaires du Mont Saint-Quentin pour conforter le gîte à chauves-souris, en cohérence avec le plan de gestion du site (30 K€, travaux subventionnés à hauteur de 80 % soit une recette attendue de 24 K€).

Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement est prévu à hauteur de 486 K€ et porte notamment sur des études (audits énergétiques, trame verte et bleue, cit'énergie, programme d'actions de prévention des inondations...), des actions de communication ainsi que des cotisations à divers organismes.

g. L'URBANISME ET LA GESTION DU DROIT DES SOLS

Le budget proposé au titre de l'urbanisme et de la gestion du droit des sols, qui s'élève 994 K€, correspond principalement aux frais de personnel.

h. LE COMPLEXE SPORTIF DE JURY

Metz Métropole assure la gestion du complexe sportif de Jury, précédemment assurée par la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre.

Investissement :

Le budget d'investissement est prévu à hauteur de 102 K€ pour l'acquisition de matériel sportif et le financement de travaux de sécurité et d'amélioration des installations.

Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement en dépenses est prévu à hauteur de 204 K€.

i. LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Les dépenses de fonctionnement en matière d'incendie et de secours sont proposées à hauteur de 9 025 K€. Elles concernent principalement :

- la participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle, qui est provisionnée pour 2017 à 8 700 K€.
- les charges de personnel qui s'élèvent à 325 K€ au titre des avantages collectivement acquis restant à la charge de Metz Métropole, après le transfert des sapeurs-pompiers au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

j. LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Investissement :

Pour l'année 2017, 75 K€ seront consacrés, entre autres, à l'amélioration des installations d'éclairage public et de jalonnement des zones du Technopôle et de Marly, dans un souci de réduire les consommations électriques alors que 50 K€ permettront le renouvellement du jalonnement des zones d'activité économique.

Un audit des voiries est provisionné à hauteur de 170 K€. Il vise à préparer le transfert de compétences lié au passage en métropole.

Fonctionnement :

L'entretien des espaces publics communautaires des différentes zones d'activité nécessite l'inscription d'un crédit global de 317 K€ alors que 84 K€ sont destinés à la couverture des dépenses d'éclairage public.

Concernant la viabilité hivernale, une somme de 145 K€ est réservée pour l'achat de sel de déneigement et la location d'engins et véhicules dédiés. Une recette de 25 K€ est également inscrite au titre de la refacturation aux communes intéressées par la fourniture de sel de déneigement.

Enfin, un crédit de 413 K€ permettra d'honorer les prestations réalisées par la Ville de Metz sur la voirie déclarée d'intérêt communautaire pour le compte de Metz Métropole.

B. LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES MEMBRES

1) L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le montant des attributions de compensation versées aux communes membres est provisionné en dépenses à hauteur de 33 448 K€, conformément aux attributions de compensation prévisionnelles notifiées aux communes, qui se décompose entre :

- ✓ Les attributions de compensations sur la base du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) approuvé à la majorité qualifiée des communes membres : 39 983 K€,
- ✓ La déduction partielle et provisoire des charges liées aux transferts de compétence issues de la loi NOTRe telles que présentées lors des séances de CLECT du 05 décembre 2016 et du 1^{er} février 2017 : 2 445 K€. Il s'agit de montants prévisionnels dans l'attente de l'évaluation définitive des charges transférées qui devra être opérée par la Commission Locale des Charges Transférées en 2017,
- ✓ Et la déduction pour la Ville de Metz de la facture prévisionnelle concernant les frais de fonctionnement 2017 de la Direction Commune des Systèmes d'Information soit 4 090 K€, en application de la loi MAPTAM et de la délibération du 30 novembre 2015.

2) LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

L'enveloppe 2016 concernant la Dotation de Solidarité Communautaire, est inscrite à hauteur de 5 790 K€, correspondant à l'enveloppe attribuée en 2016 et à l'évolution actée par la délibération du 28 septembre 2015.

C. LES FONDS DE CONCOURS

Metz Métropole propose la mise en place de fonds de concours à destination des communes membres afin de favoriser le financement de projets communaux en cohérence avec le Projet de territoire et de développer la coopération entre les communes membres de Metz Métropole. Une autorisation de programme est proposée à hauteur de 1 M€ pour des projets 2017 ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 500 K€.

D. LE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE LA REGIE HAGANIS

Les dépenses liées au personnel mis à disposition de la Régie Haganis sont estimées à 4 562 K€ et feront l'objet d'une refacturation intégrale à la Régie.

E. LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE

Le fonctionnement de l'Institution communautaire porte sur les dépenses relatives à l'administration générale de la collectivité et notamment sur la Direction Générale, les services support (Finances, Ressources Humaines, Marchés Publics, Direction Commune des Systèmes d'Information, Logistique...) mais également sur les frais de fonctionnement de l'Assemblée Communautaire, du Cabinet, de la Reprographie et des actions de communication de l'Institution.

Politiques communautaires (hors personnel mis à disposition d'Haganis) en K€	Investissement		évo BP 2017 / BP 2016
	BP 2016	BP 2017	
Administration Générale (020 hors HA)	434	886	104,2%
Elus (021)			
Communication (023)	106	20	-81,1%
DCSI	1 909	1 825	-4,4%
Total Gestion de l'institution	2 449	2 732	11,6%

Politiques communautaires (hors personnel mis à disposition d'Haganis) en K€	Fonctionnement		évo BP 2017 / BP 2016
	BP 2016	BP 2017	
Administration Générale (020 hors HA)	10 625	10 255	-3,5%
Elus (021)	1 291	1 400	8,4%
Communication (023)	1 182	1 569	32,8%
DCSI	5 087	5 752	13,1%
Total Gestion de l'institution	18 185	18 976	4,4%

Le Pôle Communication se doit, en 2017, d'accompagner l'action publique de proximité tout en accompagnant les fortes évolutions institutionnelles à venir. La baisse des crédits liée au plan d'économie a conduit à des choix difficiles, à une baisse de visibilité assumée de l'institution auprès des habitants de notre territoire mais aussi de sa présence dans un certain nombre de manifestations locales, régionales, nationales et internationales stratégiques.

L'exercice arrive à ses limites tant en raison des besoins importants d'information et d'accompagnement des projets portés par l'institution (dernière phase de conteneurisation en 2017, développement des axes de transports en site propre ...) que par un besoin croissant d'une plus grande lisibilité de l'intercommunalité dont les contours ont profondément évolué en raison des récentes évolutions législatives et s'apprêtent à être renforcés par le passage annoncé en métropole.

Enfin la politique d'attractivité et de rayonnement du territoire a été définie comme axe prioritaire de Metz Métropole. Au moment où l'ensemble des intercommunalités de notre strate se structure et se met en ordre de bataille dans la région Grand Est mais aussi en France, il est indéniable que la compétition des territoires fait rage. Metz Métropole s'est associée à une logique de mutualisation des compétences et des moyens tant au sein du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain, qu'en renforçant ses coopérations avec ses intercommunalités partenaires. Cet effort de chacun a permis d'apparaître de manière groupée et solidaire ce qui a été bénéfique. Il n'en demeure pas moins que cette seule approche est insuffisante et risquerait d'opérer une dilution de la visibilité qui serait préjudiciable à notre attractivité si elle se poursuivait.

C'est dans ce cadre et, afin de soutenir les profondes transformations qui ont été décidées dans le cadre du PPI mais aussi par le biais de la volonté affichée de se transformer en métropole au 1^{er} janvier 2018, qu'a été conçu le budget communication au service du territoire et de ses projets pour un montant de 1 569 K€.

Concernant les autres dépenses de fonctionnement de l'institution communautaire (charges de personnel, de location, de maintenance, dépenses énergétiques...), elles s'élèvent à 17 406 K€, en hausse de 3 %.

Investissement :

Les dépenses d'investissement concernent principalement la poursuite de la mise en place de système de vidéo protection sur l'ensemble des sites de Metz Métropole ainsi que des travaux de mise aux normes de la salle blanche DCSI et l'acquisition de logiciels et matériels informatiques, dont une partie sera remboursée par la Ville de Metz.

F. L'ANNUITE DE LA DETTE ET LES FRAIS FINANCIERS

Les inscriptions budgétaires 2017 pour les dépenses relatives à la dette concernent :

- le remboursement du capital (chapitre 16) de la dette,
- les frais financiers, notamment les commissions de non utilisation des crédits long terme reconstituables « non mobilisés » (chapitre 011),
- les charges d'intérêts et frais financiers (chapitre 66),

Elles sont estimées en fonction de l'encours de dette constaté en début d'exercice, de l'anticipation des variations des taux d'intérêt sur l'exercice et de l'anticipation des mobilisations d'emprunts nouveaux et lignes de trésorerie pour l'exercice.

1) LA DETTE AMORTISSABLE

La dette amortissable 2017 est composée de 14 contrats pour lesquels :

- le remboursement de capital nécessite une inscription de 2 988 K€,
- les charges d'intérêt correspondantes sont provisionnées pour un montant de 1 136 K€ et les intérêts courus non échus pour 2 K€.

2) LES CREDITS LONG TERME RECONSTITUABLES (CLTR)

En 2017, Metz Métropole dispose de 3 contrats de prêt offrant la possibilité de pratiquer, sur des durées infra-annuelles, des remboursements de capital, ce qui permet en effet de limiter les frais financiers en remboursant les encours devenus temporairement inutiles au regard du niveau de la trésorerie. Les mouvements pourront ainsi s'élever dans la limite de l'encours disponible sur ces outils, soit 13,94 M€.

Cette pratique financière nécessite l'inscription au budget en dépenses et en recettes de 13,94 M€ pour effectuer les opérations comptables liées à la mobilisation de trésorerie durant l'exercice 2017.

Ces contrats seront amortis en 2017 pour un montant de 1 067 K€, la provision d'intérêt correspondante s'élève à 90 K€. La commission de non-utilisation est provisionnée à hauteur de 57 K€.

3) LES LIGNES DE TRESORERIE

Metz Métropole souscrit annuellement une ou plusieurs lignes de trésorerie pour un montant maximal cumulé de 15 M€. Actuellement, une ligne de trésorerie de 15 M€ est mise en place auprès de la Caisse d'Epargne et arrive à échéance en septembre 2017. Après remise en concurrence, une nouvelle ligne prendra la suite en septembre prochain. Les intérêts facturés selon le niveau d'utilisation sont provisionnés pour un montant de 10 K€. La commission de non-utilisation est provisionnée à hauteur de 15 K€.

4) EMPRUNT OBLIGATAIRE

Un emprunt obligataire a été réalisé en 2012 à hauteur de 4,9 millions d'euros sur 10 ans au taux de 4,30 %. Conformément à la délibération du 2 décembre 2013, le remboursement en capital se réalisant au terme du contrat, la provision est abondée pour la cinquième année à hauteur de 490 K€. Parallèlement, 210 K€ de crédits budgétaires sont inscrits pour les intérêts financiers, 527 € pour la commission.

G. LES REPRISES DE RESULTATS ET RESTES A REALISER 2016

En raison de la date de vote du budget primitif 2017 qui intervient en mars, il est proposé d'intégrer en dépenses et pour la section d'investissement :

- ✓ la reprise anticipée du déficit d'investissement 2016 soit 7 796 K€,
- ✓ les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de 7 468 K€.

LES BUDGETS ANNEXES

PARTIE III - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS

Le budget annexe des Transports Publics est assujéti à la TVA, et de ce fait, géré hors taxes : les propositions d'inscriptions des dépenses et recettes le sont donc sur des montants HT.

Dans le cadre du présent budget voté avec reprise des résultats 2016, le Budget Primitif 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes 82,2 M€ contre 89,7 M€ pour le budget primitif 2016 (mouvements d'ordre compris) et se compose :

- ✓ des reprises anticipées des résultats 2016,
- ✓ des restes à réaliser d'investissement,
- ✓ des crédits nouveaux pour 2017.

A. EXPLOITATION

En K€

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2016	BP 2017	évo BP17/BP16
	Total des dépenses réelles d'exploitation	52 810	52 418	-0,7%
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	11 785	11 821	0,3%
	TOTAL dépenses d'exploitation de l'exercice	64 595	64 239	-0,6%
	Résultat reporté de la section d'exploitation N-1			
		=	=	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	64 595	64 239	-0,6%
RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2016	BP 2017	évo BP17/BP16
	Total des recettes réelles d'exploitation	61 110	58 437	-4,4%
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	2 300	2 300	0,0%
	TOTAL recettes d'exploitation de l'exercice	63 410	60 737	-4,2%
	Résultat reporté de la section d'exploitation N-1	1 185	3 502	195,5%
		=	=	
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	64 595	64 239	-0,6%

1) LES RECETTES

Elles sont estimées à 64 239 K€ dont 58 437 K€ en mouvements réels et sont constituées principalement :

- du Versement Transport pour un montant prévisionnel de 42 400 K€, incluant la compensation prévue suite au relèvement du seuil d'assujettissement décidé par la Loi de Finances de 2016,
- des recettes de billetterie estimées à 12 000 K€,
- de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation) versée par l'Etat pour le transport des scolaires pour un montant de 1 239 K€,
- de la subvention d'équilibre du Budget Principal (1 600 K€),
- du remboursement de la SAEML TAMM pour trop perçu sur les acomptes de Rémunération R1 de l'année 2016 (300 K€) ainsi que le CICE (900 K€).

La reprise de l'excédent d'exploitation constaté au titre de l'exercice 2016 abonde les recettes de fonctionnement à hauteur de 3 502 K€.

2) LES DEPENSES

Elles sont estimées à 64 239 K€ dont 52 418 K€ en dépenses réelles qui sont de 3 catégories :

- les charges de fonctionnement du réseau des transports collectifs qui s'établissent à 48 973 K€ et correspondent :
 - pour 45 030 K€ à la rémunération forfaitaire du délégataire pour l'exploitation du réseau,
 - pour 948 K€ au remboursement des frais financiers des investissements portés par le délégataire (nouveau système billettique, système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs, renouvellement du parc de véhicules)
 - pour le solde, à la compensation financière versée au Département de la Moselle au titre de l'utilisation des lignes interurbaines et de la prise en charge de certains transports scolaires, aux études relatives au Plan de Déplacement Urbain, au Plan de Déplacement des Entreprises et au Plan de Déplacement Inter-Entreprises, et à l'entretien et la viabilité hivernale des voies METTIS
- les frais financiers et intérêts des emprunts qui sont provisionnés pour 2 797 K€,
- les frais généraux portés par le budget principal (frais de personnel, etc.) qui seront refacturés au budget annexe : 575 K€.

B. INVESTISSEMENT

1) LES DEPENSES

En K€

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2016	BP 2017	évo BP17/BP16
	Total des dépenses réelles d'investissement	22 042	14 574	-33,9%
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 300	2 300	0,0%
	TOTAL dépenses d'investissement de l'exercice	24 342	16 874	-30,7%
	Reste à réaliser N-1	670	318	-52,6%
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1	57	800	1298,9%
		=	=	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 069	17 991	-28,2%

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2016	BP 2017	évo BP17/BP16
	Total des recettes réelles d'investissement	12 224	6 170	-49,5%
	Total des recettes d'ordre d'investissement	11 785	11 821	0,3%
	TOTAL recettes d'investissement de l'exercice	24 009	17 991	-25,1%
	Reste à réaliser N-1	1 060		-100,0%
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1			
		=	=	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 069	17 991	-28,2%

L'optimisation des lignes structurantes (L1 à L5) se poursuit en 2017, conformément à l'autorisation de programme de 10 M€ votée l'année précédente. Une somme de 2 M€ y est allouée sur le budget 2017. Les travaux consistent en des aménagements de voirie (quai du Rimport et avenue de Hauteclouque notamment) et un système d'aide aux feux tricolores. Pour mémoire, cette opération globale de 10 M€ bénéficie du soutien de l'Etat à hauteur de 1,5 M€.

1,3 M€ sont inscrits au titre du programme d'accessibilité du réseau.

1 694 K€ de crédits de paiement sont également prévus pour le remboursement des investissements portés par le Délégué.

Des crédits de paiement sont proposés à hauteur de 3 976 K€ pour le solde des intégrations relatives aux travaux METTIS et aux acquisitions foncières.

L'amortissement des emprunts souscrits pour le financement du projet METTIS est inscrit pour 4 904 K€.

2) LES RECETTES

Les recettes d'investissement sont constituées :

- du solde de la subvention du Conseil Départemental de la Moselle pour le projet METTIS,
- de la régularisation avec la SAREMM des dépenses relatives au quartier de l'Amphithéâtre dans le cadre du projet METTIS,
- de l'affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement.

PARTIE IV - BUDGET ANNEXE DES DECHETERIES

La gestion des déchèteries est assurée par Metz Métropole dans le cadre d'un budget annexe de type M4 faisant l'objet d'un assujettissement à la TVA. Les activités d'exploitation des déchèteries sont opérées par la régie HAGANIS.

Le budget primitif 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 442 K€ (mouvements d'ordre compris) et se compose :

- ✓ de la reprise anticipée des résultats 2017,
- ✓ des crédits nouveaux pour 2017.

A. EXPLOITATION

La section d'exploitation est proposée en équilibre à 5 424 K€ HT de la façon suivante :

En K€

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2016	BP 2017	évo BP17/BP16
	Total des dépenses réelles	4 554	5 416	18,9%
	Total des dépenses d'ordre	8	8	0,0%
	TOTAL dépenses d'exploitation	4 563	5 424	18,9%
	Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1	71		
		=	=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 633	5 424	17,1%

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2016	BP 2017	évo BP17/BP16
	Total des recettes réelles	4 633	4 701	1,5%
	Total des recettes d'ordre	0	0	
	TOTAL recettes d'exploitation	4 633	4 701	1,5%
	Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1		722	
		=	=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 633	5 424	17,1%

Les dépenses concernent pour l'essentiel le coût de la prestation de gestion des déchèteries.

Les recettes résultent :

- De la participation des collectivités utilisatrices des déchèteries, parmi lesquelles Metz Métropole, sur la base d'une contribution maintenue à 1,54 € HT/mois/hab, pour un montant total de 4 425 K€ HT,
- Du reversement par HAGANIS à hauteur de 220 K€ HT d'un droit d'usage des installations pour l'année 2015,
- De la perception du financement de la part d'éco-organismes pour la collecte des D3E pour un montant de 57 K€ HT.

B. INVESTISSEMENT

En K€

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP2016	BP 2017	évo BP17/BP16
21	Immobilisations corporelles		18	
23	Immobilisations en cours	14		-100,0%
Total des dépenses réelles		14	18	28,5%
Total des dépenses d'ordre		0	0	
TOTAL dépenses d'investissement		14	18	28,5%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1				
		=	=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		14	18	28,5%
RECETTES				
Chap	Libellé	BP2016	BP 2017	évo BP17/BP16
Total des recettes réelles		0	0	-100,0%
Total des recettes d'ordre		8	9	2,4%
TOTAL recettes d'investissement		8	9	0,0%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1		5	9	
		=	=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		14	18	29,9%

Les recettes sont constituées de la dotation aux amortissements et de la reprise du résultat à fin 2016 et permettent l'inscription d'une provision pour travaux à hauteur de 18 K€ HT.

PARTIE V - BUDGET ANNEXE « ARCHEOLOGIE PREVENTIVE »

Le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe « Archéologie Préventive », géré en M14 et partiellement assujetti à TVA, s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 464 K€.

A. FONCTIONNEMENT

En K€

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2016	BP 2017	évo BP17/BP16
	Total des dépenses réelles	1 299	1 334	2,7%
	Total des dépenses d'ordre	435	444	2,0%
	TOTAL dépenses de fonctionnement	1 734	1 778	2,5%
	Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1	251		
		=	=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		1 985	1 778	-10,4%

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2016	BP 2017	évo BP17/BP16
	Total des recettes réelles	1 985	1 778	-10,4%
	Total des recettes d'ordre	0	0	SO
	TOTAL recettes de fonctionnement	1 985	1 778	-10,4%
		=	=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		1 985	1 778	-10,4%

1) LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 1 778 K€, dont 1 334 K€ de dépenses réelles qui se répartissent ainsi :

- Les dépenses relatives aux diagnostics, aux fouilles et à la valorisation patrimoniale pour 218 K€,
- L'entretien du bâtiment pour 144 K€, dont 111 K€ de dépenses énergétiques,
- La refacturation du budget général au budget annexe des frais de personnel du Pôle Archéologie Préventive pour 900 K€,
- Le coût de fonctionnement de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine ainsi que le coût des intérêts de la dette pour 72 K€.

2) LES RECETTES

Elles sont estimées à 1 778 K€ et concernent principalement :

- pour 882 K€ la facturation des chantiers de fouilles,
- pour 176 K€ les Redevances d'Archéologie Préventive,
- pour 720 K€ la participation du budget général au titre de l'activité "service public" (diagnostics et valorisation scientifique) ainsi que la prise en charge des annuités d'emprunts.

B. INVESTISSEMENT

En K€

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chap	Libellé	BP2016	BP 2017	évo BP17/BP16
	Total des dépenses réelles	410	291	-29,1%
	Total des dépenses d'ordre	0	0	SO
	TOTAL dépenses d'investissement	410	291	-29,1%
	Reste à réaliser N-1	1 000	121	-87,9%
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1	25	274	993,6%
		=	=	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 435	686	-52,2%

RECETTES				
Chap	Libellé	BP2016	BP 2017	évo BP17/BP16
	Total des recettes réelles	0	242	
	Total des recettes d'ordre	435	444	2,0%
	TOTAL recettes d'investissement	435	686	57,6%
	Reste à réaliser N-1	1 000		
		=	=	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 435	686	-52,2%

1) LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement 2017 se composent de crédits nouveaux pour l'exercice à hauteur de 291 K€ et concernent pour :

- 231 K€ le remboursement du capital des emprunts souscrits pour le financement de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine (MAP),

- 60 K€ pour des travaux sur les installations techniques.

S'ajoutent à ces dépenses le reste à réaliser des dépenses N-1, à hauteur de 121 K€ et le résultat déficitaire 2016 de 274 K€.

2) LES RECETTES

Les recettes d'investissement proviennent de l'affectation prévisionnelle de l'excédent de fonctionnement 2016 (242 K€), des amortissements (48 K€) et de l'autofinancement.

PARTIE VI - BUDGET ANNEXE « ZONES EN REGIE »

Le budget annexe « Zones en régie » de type M14 avec gestion de stock et assujetti à TVA s'élève pour 2017 à 35 440 K€. Il concerne les zones de Metz Technopôle, les ZAC Parc du Technopôle et Lauvallières, le Plateau de Frescaty et intègre désormais de nouvelles zones d'activités identifiées par la délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2016, conformément au transfert de compétence prévu par la loi NOTRe.

A. FONCTIONNEMENT

En K€

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP2016	BP 2017	évo BP17/BP16
	Total des dépenses réelles	4 993	6 064	21,4%
	Total des dépenses d'ordre	13 630	14 229	4,4%
	TOTAL dépenses de fonctionnement	18 623	20 293	9%
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 623	20 293	9,0%

RECETTES				
Chap	Libellé	BP2016	BP 2017	évo BP17/BP16
	Total des recettes réelles	5 251	5 394	2,7%
	Total des recettes d'ordre	11 537	11 468	-0,6%
	TOTAL recettes de fonctionnement	16 787	16 862	0%
	Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1	1 836	3 430	86,9%
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 623	20 293	9,0%

1) LES DEPENSES

Il est proposé l'inscription d'une somme de 20 293 K€ dont 6 064 K€ de mouvements réels portant principalement sur les opérations suivantes :

- **ZAC Lauvallières : 65 K€** (15 000€ d'études et 50 000 € de travaux)
- **Le Plateau de Frescaty : 5 614 K€**

Cette somme couvre des études, des travaux, des remboursements de frais supportés en 2016 par l'EPFL et des travaux d'entretien et de réparation.

En 2017 sera mis en place le plan-guide identifiant les grandes orientations du projet de reconversion et d'identité de la porte sud de l'agglomération messine. Il sera complété par des études de maîtrise d'œuvre sur certains secteurs opérationnels (ZAC du Domaine de Frescaty par exemple), ainsi que des études de faisabilité de programmation innovation (pôle écologique, recyclerie...).

Des études complémentaires telles que les études sur la pollution, les études environnementales (inventaire faune et flore, études d'impact), des études de trafics et de circulations et diverses procédures réglementaires sont également nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Les travaux sur l'ex-base-vie et le secteur de Saint Privat se poursuivent et des travaux de viabilisation auront lieu en 2017 pour permettre le démarrage opérationnel de la ZAC du Domaine de Frescaty et notamment la cession de l'ex-résidence du Général. Le réaménagement de l'entrée principale du site, la création d'un nouvel accès au secteur de l'ex-base-vie viendront compléter ces travaux.

- Enfin, une somme de **300 K€** a été inscrite pour des travaux sur la zone **Actipôle**, transférée au 1^{er} janvier 2017.

2) LES RECETTES

Les recettes s'élèvent à 20 293 K€ dont 5 394 K€ en mouvements réels qui se décomposent principalement comme suit :

- ✓ la reprise du résultat excédentaire du compte administratif 2016 : 3 431 K€,
- ✓ des recettes à hauteur de 2 129 € résultant des cessions, dont 950 000 € au titre de la participation des Hôpitaux Privés de Metz aux équipements de la ZAC, ainsi que des recettes de location,
- ✓ d'une subvention du budget principal pour les frais de gestion du Plateau de Frescaty (1 500 K€),
- ✓ de subventions, remboursements de frais et location pour 110 K€.

B. INVESTISSEMENT

En K€

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chap	Libellé	BP2016	BP 2017	évo BP17/BP16
	Total des dépenses réelles	0	0	-100%
	Total des dépenses d'ordre	11 537	11 468	-1%
	TOTAL dépenses d'investissement	11 537	11 468	-1%
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1	4 993	3 678	-26,3%
=				
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 530	15 147	-8,4%

RECETTES				
Chap	Libellé	BP2016	BP 2017	évo BP17/BP16
	Total des recettes réelles	2 900	918	-68%
	Total des recettes d'ordre	13 630	14 229	4%
	TOTAL recettes d'investissement	16 530	15 147	-8%
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 530	15 147	-8,4%

1) LES DEPENSES

Les crédits proposés en dépenses d'investissement s'élèvent à 15 147 K€ et concernent les écritures d'ordre liées à la gestion des stocks des terrains et la reprise du résultat déficitaire de la section d'investissement pour l'année 2016.

2) LES RECETTES

Les crédits proposés en recettes d'investissement concernent :

- en mouvements réels, une avance de trésorerie du budget principal pour 918 K€,
- en mouvements d'ordre, 14 229 K€ pour les écritures d'ordre liées à la gestion des stocks des terrains pour les zones concernées par le budget annexe et le virement de la section de fonctionnement.